



ELECTIONS DES REPRESENTANTS DU
PERSONNEL
Aux Commissions Consultatives Paritaires
Catégories A, B et C

SCRUTIN DU 6 décembre 2018

**PROCES-VERBAL DE CARENCE D'ORGANISATION SYNDICALE
REPRESENTATIVE**

Le 25 octobre 2018 à 18 heures, date et heure limites de dépôt des listes des candidatures pour participer aux élections des représentants des CCP (A, B et C) , au siège du CDG situé 6 rue de l'Ange -66000 PERPIGNAN

conformément aux dispositions prévues par le décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaire, **M. Robert GARRABE, Président du CDG66**, établissement organisateur :

a constaté l'absence de dépôt de listes de candidats par une organisation syndicale représentative, et par voie de conséquence, l'impossibilité de procéder au scrutin à ces instances, le 6 décembre 2018.

La désignation des représentants du personnel appelé à siéger aux Commissions Consultatives Paritaires des catégories A, B et C sera organisée par un tirage au sort dont la date sera fixée ultérieurement.

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 25 octobre 2018 à 18 heures 30, a été après lecture, signé par l'autorité territoriale et affiché.


Le Président CDG66
Robert GARRABE

